

Travail	TRAV	Comité tripartite d'orientation des réformes du code du travail	Arrêté n° 382 CM du 21 mars 2024	2
Travail	TRAV	Concertation globale tripartite	Aucun texte de création - consultation obligatoire en matière de titres et diplômes à finalité professionnelle en application de l'art. Lp. 6312-10 du code du travail	2
Travail	TRAV	Réunions bipartites	Aucun texte de création	4
Travail	TRAV	Comité Technique Paritaire Central CTP	Délibération n° 95-216 AT du 14/12/95 Arrêté n° 60 PR du 25 janvier 2022	2

3.6 Établissements publics (EPA, EPIC et autres organismes)

Le cadre juridique

Conformément à l'article 90 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de création et d'organisation des établissements publics de la Polynésie française.

A ce titre, il détermine l'opportunité de création ou de dissolution d'un établissement public et notamment les règles relatives :

- Au cadre général des missions de l'établissement public ;
- À la composition des organes délibérants de l'établissement public, aux modalités de désignation de leurs membres ainsi que les catégories de personnes représentées en leur sein ;
- Aux types de ressources dont l'établissement peut bénéficier ;
- Aux relations entre l'établissement public et son ministère de rattachement.

La création d'une catégorie d'établissement public relève de la compétence de l'Assemblée de la Polynésie française.

Au titre de l'année 2025, la Polynésie compte 56 établissements publics, hors établissements publics consulaires (CCISM et CAPL), répartis comme suit :

- 12 établissements publics administratifs (EPA), chargés de la mise en œuvre d'un service public

Sigle	Intitulé	Texte constitutif	Objet
CAPF	Conservatoire artistique de la Polynésie française	• Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 portant création d'un établissement public dénommé "Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française" • Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990 relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et comptable du Conservatoire artistique territorial 'Te Fare Upa Rau'	Enseignement de la musique, du chant, de la danse, des arts plastiques et des arts dramatiques, promotion de la culture artistique
CFPA	Centre de formation professionnelle des adultes	• Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 portant création d'un établissement public administratif dénommé 'Centre de formation professionnelle pour adultes' • Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019 relatif aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA)	Organisation, animation, développement et mise en œuvre de la formation professionnelle au profit de toute personne de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification
CHPF	Centre hospitalier de la Polynésie française	• Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la	Offre de soins hospitaliers

		Polynésie française (hôpital de Mamao) (r.e. par Arrêté n° 4354 AA du 12 décembre 1983) • Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier territorial de la Polynésie française • Arrêté n° 547 CM du 14 avril 2022 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "dossier patient informatisé commun CHPF - direction de la santé" • Centre hospitalier de la Polynésie française - Décision n° 727-25 DIR/CHPF du 15 décembre 2025 portant organisation des fonctions de direction du Centre hospitalier de la Polynésie française	
CMA	Centre des métiers d'art de la Polynésie française	• Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Centre des métiers d'art de la Polynésie française" (r.e. Arrêté n° 3757 AA du 28 février 1980) • Décision n° 1669 SGCG du 18 août 1980 fixant les règles de gestion financière du centre des métiers d'art de la Polynésie française	Formation d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes, recherche et perfectionnement des techniques artisanales
CMMPF	Centre des métiers de la mer de Polynésie française	• Arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française	Formation maritime professionnelle relative aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, et aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer
EPEFPA	Etablissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	• Délibération n° 94-77 AT du 23 juin 1994 portant création de l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française, des structures et des instances nécessaires à ses missions (EPTFPA) (Opunohu) • Arrêté n° 351 CM du 14 mars 2001 portant organisation administrative, financière et de contrôle de l'Etablissement public territorial d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (E.P.T.E.F.P.A.) de la Polynésie française	Enseignement étendu aux secteurs d'activités agricoles et agroalimentaires, de production, de transformation de commercialisation, de services, d'expérimentation et de recherche
FTH	Fare Tama hau : Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté	• Délibération n° 2004-28 APF du 12 février 2004 portant création d'un établissement public administratif chargé de la prise en charge médico-sociale de l'enfant et de l'adolescent • Arrêté n° 298 CM du 18 février 2004 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public administratif dénommé 'Fare Tama Hau' (Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté)	Prévention et prise en charge médicale, sociale et pédagogique pour la protection et l'aide des enfants, des adolescents et de leurs familles
IIME	Institut d'insertion médico-éducatif	• Délibération n° 89-118 AT du 12 octobre 1989 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Institut médico-éducatif Raimanutea-Tiaitau"	Prise en charge d'enfants et d'adolescents présentant un ou plusieurs handicaps mentaux et / ou moteurs
IJSPF	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	• Délibération n° 80-146 du 25 novembre 1980 portant modification la délibération n° 80-106 du 22 août 1980 créant un établissement public territorial dénommé "office territorial d'équipements sportifs et socio-éducatifs" (r.e. Arrêté n° 9158 AA du 19 décembre 1980) • Arrêté n° 618 CM du 10 mai 2002 portant organisation et fonctionnement de l'Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française	Gestion et entretien des équipements sportifs et socio-éducatifs, gestion des investissements sportifs et socio-éducatifs privés ou publics
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française	• Délibération n° 76-50 du 9 juillet 1976 portant création d'un institut territorial de la statistique et d'un conseil de la statistique (r.e. Arrêté n° 4574 AA du 6 août 1976) • Arrêté n° 770 CM du 13 août 1985 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'institut territorial de la statistique	Collecte, mise à jour des statistiques démographiques et économiques, recherches et études
MTI	Musée de Tahiti et des îles : Te Fare iamanaha	• Délibération n° 80-112 du 8 septembre 1980 portant création d'un établissement public dénommé : "Centre polynésien de sciences humaines Te Anavaharau" (r.e. Arrêté n° 7700 AA du 1er octobre 1980) • Arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé 'Musée de Tahiti et des îles - Te Fare iamanaha'	Receuil, conservation, restauration, reproduction et présentation des objets, des spécimens et des collections ayant trait au patrimoine culturel de l'Océanise et plus particulièrement au patrimoine polynésien

TFTN	Maison de la culture : Te Fare Tauhiti nui	- Délibération n° 80-126 du 23 septembre 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Office territorial d'action culturelle" (Te Fare Tauhiti Nui) (r.e. Arrêté n° 8233 AA du 30 octobre 1980) - Arrêté n° 652 CM du 7 mai 1998 portant organisation et fonctionnement de Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la culture	Promotion de la culture, valorisation de la production des activités et des œuvres culturelles et artistiques sous toutes ses formes
------	--	--	--

- 9 établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) exerçant tout ou partie de leurs activités dans le secteur concurrentiel

Sigle	Intitulé	Texte constitutif	Objet
EGAT	Établissement de gestion et d'aménagement de Teva	- Délibération n° 85-1034 AT du 23 mai 1985 portant création d'un établissement public à caractère commercial et industriel dénommé : Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine d'Atimaono - Arrêté n° 647 CM du 2 juillet 1985 fixant l'organisation, le fonctionnement et les règles financières, budgétaires et comptables d'un établissement public dénommé "Etablissement d'aménagement et de gestion du domaine de Atimaono"	Réalisation d'études d'élaboration des plans d'aménagement du domaine de Atimaono et de tous autres sites acquis, affectés ou transférés, et adoption des plans d'aménagement ; Mise en valeur du patrimoine dont il a la charge
G2P	Établissement Grands Projets de Polynésie	- Délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 relative à l'établissement public des grands travaux - Arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification des statuts de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement"	Réalisation des ouvrages, bâtiments et aménagements de toute natures destinés à un usage public ou d'utilité publique pour son compte, soit pour le compte de la Polynésie française ou de ses établissements publics
EVT	Établissement public Vanille de Tahiti	- Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 portant création d'un établissement public dénommé "Vanille de Tahiti" - Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Vanille de Tahiti"	Production, recherche-développement, transformation, contrôle de la qualité, commercialisation et promotion de la vanille
GREPFOC	Groupe des établissements de Polynésie pour la formation continue	- Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC) - Arrêté n° 29 CM du 10 janvier 2020 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue" (GREPFOC)	Formation continue et promotion sociale des adultes ou des jeunes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent, en réponse aux demandes des entreprises, des collectivités, des services publics ou des particuliers
ICPF	Institut du cancer de Polynésie française	Arrêté n° 1291 CM du 13 juillet 2021 portant création et organisation de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Institut du cancer de Polynésie française - Tahiarua Onohi Mihinoa a Tati, dit Tiurai"	Centre référent expert dans le domaine du cancer en Polynésie française, notamment en observant la maladie, en améliorant la prise en charge globale des malades atteints du cancer au plus près de leur domicile, en développant la recherche, l'enseignement et la formation, ainsi qu'en mutualisant les moyens techniques et coordonnant les acteurs publics et privés impliqués dans la lutte contre le cancer en Polynésie française
ILM	Institut Louis-Malardé	Délibération n° 2000-114 APF du 28 septembre 2000 relative à l'Institut Louis-Malardé - Arrêté n° 1834 CM du 29 décembre 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé 'Institut Louis-Malardé'	Prestations de service et actions propres à la préservation de la santé, de l'hygiène publique et l'environnement naturel. Recherche en lien avec la politique de santé, la protection de l'environnement et la valorisation du patrimoine naturel dans la perspective du développement durable de son économie. Participation aux actions de prévention, de diagnostic et de traitement des maladies et à la veille sanitaire.
OPT	Office des postes et télécommunications	Délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial (Office des postes et télécommunications)	Exploitation des domaines du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication
OPH	Office polynésien de l'habitat	- Délibération n° 79-22 du 1er février 1979 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Office territorial de l'habitat social" (r.e. Arrêté n° 915 AA du 8 mars 1979) - Arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 relatif à l'organisation et au fonctionnement de	Développement de l'habitat, en tant que maître d'ouvrage ou maître d'œuvre, par la construction, l'implantation, la réhabilitation, la réparation de tout immeuble individuel ou collectif ou de toute opération d'habitat comportant des logements collectifs ou individuels, par l'achat, la vente, la prise à bail, la location ou toute autre forme juridique

		l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé 'Office polynésien de l'habitat'	
PAP	Port autonome de Papeete	• Délibération n° 62-2 du 5 janvier 1962 portant création et organisation du "Port Autonome de Papeete" (r.e. Arrêté n° 108 AA/IAA du 13 janvier 1962) - Arrêté n° 976 CM du 21 août 1992 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 8-92 du 7 juillet 1992 du conseil d'administration du port autonome de Papeete précisant la nomenclature du plan comptable applicable au port autonome de Papeete • Arrêté n° 1473 CM du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Port autonome de Papeete" • Arrêté n° 1728 CM du 23 décembre 1998 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 27-98 du 15 décembre 1998 du conseil d'administration du port autonome de Papeete portant création d'une agence comptable spéciale interne au port autonome de Papeete	Réalisation, entretien, gestion de tous ouvrages publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; création et gestion de tous services publics nécessaires à la circulation maritime et à l'activité portuaire ; police du port ; promotion des trafics dans le secteur de la croisière, de la plaisance et du yachting de luxe

- 35 établissements publics d'enseignement (25 collèges et 10 lycées) mettant en œuvre le service public de l'enseignement au bénéfice des élèves du second degré et de l'enseignement supérieur non universitaire.

Le tableau ci-après présente la répartition des établissements publics administratifs (EPA) et des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) selon leur ministère de rattachement.

Ministère de tutelle	Etablissements publics administratifs (EPA)	Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC)
Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR)	-	Établissement de gestion et d'aménagement de Teva (EGAT)
Vice-présidence, ministère des solidarités, en charge de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes, de la communauté LGBT + et des relations avec les institutions (VP)	Institut d'insertion médicoéducatif (IIME)	-
Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT)	Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)	-
Ministère des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports terrestres et maritimes et de la décentralisation (MGT)	-	• Établissement Grands Projets de Polynésie (G2P) • Port autonome de Papeete (PAP)
Ministère de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, des postes et télécommunications (MEF)	Institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF)	Office des postes et télécommunications (OPT)
Ministère du foncier et du logement, en charge de l'aménagement (MFL)	-	Office polynésien de l'habitat (OPH)
Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR)	• Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de la Polynésie française (EPEFPA) • Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)	Établissement public Vanille de Tahiti (EVT)
Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)	• Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA) • Musée de Tahiti et des îles : Te Fare iamanaha (MTI) • Maison de la culture : Te Fare Tauhiti nui (TFTN) • Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF)	Groupe des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)
Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP)	• Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) • Fare Tama hau : Maison de l'enfant et de l'adolescent en difficulté (FTH) • Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	• Institut Louis-Malardé (ILM) • Institut du cancer de Polynésie française (ICPF)
Ministère des sports, de la jeunesse, de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat (MJP)	Institut de la jeunesse et des sports de la Polynésie française (IJSF)	-

L'organisation et le fonctionnement des organes dirigeants

Les modalités d'organisation et de fonctionnement des établissements publics sont définies par leurs textes constitutifs.

Le conseil des ministres fixe notamment les attributions, la composition et les règles de fonctionnement des organes dirigeants conformément à l'article 90-1° de la loi organique portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

L'organe délibérant est généralement constitué d'un conseil d'administration (CA), ou un organe similaire, comme un conseil d'établissement ou, selon les cas, d'une assemblée générale.

L'établissement public disposant d'une autonomie de gestion, le conseil d'administration exerce un rôle central dans sa gouvernance. À ce titre, il définit les orientations stratégiques de l'établissement, adopte son budget, approuve ses comptes et délibère sur les principales décisions relatives à son fonctionnement.

Le conseil des ministres détermine la composition de ces organes, les catégories de membres qui y sont représentées, les conditions de leur désignation ainsi que la durée de leur mandat. Il désigne également le ministre chargé d'exercer la tutelle de l'établissement.

L'organe exécutif est assuré par un directeur ou un directeur général, nommé par le conseil des ministres. Il est chargé de mettre en œuvre les délibérations de l'organe délibérant, d'assurer la gestion quotidienne de l'établissement, de

préparer son budget, d'exécuter ses dépenses et recettes, de gérer les ressources humaines et de représenter l'établissement dans les actes de la vie civile ainsi qu'en justice.

Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration dans le cadre d'un rapport annuel, transmis ensuite au conseil des ministres.

À titre d'illustration, plusieurs établissements publics disposent également d'instances consultatives spécialisées chargées d'éclairer leurs organes dirigeants dans l'exercice de leurs missions, parmi lesquelles, nous pouvons citer par exemple :

- L'Office polynésien de l'habitat (OPH) : la commission d'attribution des aides au logement ;
- L'Office des postes et télécommunications (OPT) : comité d'audit, comité des rémunérations ;
- Le Port autonome de Papeete (PAP) : le conseil portuaire est saisi pour toutes questions liées aux équipements et ouvrages publics du port et aux activités de service public ;
- Le Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF) : la commission médicale d'établissement ;
- L'Institut Louis Malardé (ILM) : le conseil scientifique et le comité de recherche ;
- Le GREPFOC : la commission de perfectionnement pouvant donner un avis sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des actions de formation ainsi que sur le règlement intérieur de l'établissement.

3.6.1 Etablissements publics administratifs (EPA)

3.6.1.1 Conservatoire artistique de la Polynésie française (CAPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Chemin vicinal de Tipaerui, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 463-98713 Papeete
Téléphone	40 50 14 14
Courriel	conservatoire@conservatoire.pf
Site internet	https://conservatoire.pf/fr/accueil-francais/accueil/
Page Facebook	https://www.facebook.com/capftefareuparau
Horaires d'ouverture	Lundi au Jeudi : 8h00 à 17h00 Vendredi : 8h00 à 16h00
Directeur	Monsieur Fabien MARA-DINARD
Adresse géographique des annexes - antennes	École Manotahi, Punaauia, Tahiti

Téléphone	40 50 14 14
Horaires d'ouverture	Horaires des cours : Mercredi : 13h45 à 17h15 Vendredi : 13h30 à 17h00 Pour les formalités : à faire au siège.

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 89-102 AT du 20 juillet 1989 portant création d'un établissement public dénommé "Conservatoire artistique territorial de la Polynésie française"
- Arrêté n° 794 CM du 13 juillet 1990 relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et comptable du Conservatoire artistique territorial 'Te Fare Upa Rau'

Nomination du directeur

- Arrêté n° 154 CM du 21 avril 2005 portant nomination de M. Fabien DINARD en qualité de directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française - Te Fare Upa Rau

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE)

Présentation générale et attributions